



# CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2021

P.V. N° 119  
Dossier N° 5

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le Code de la commande publique et notamment son article L.2113-7,

VU la délibération du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne – PV n° 93-8 en date du 14 mars 2016 – relative à l'autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes des services départementaux d'incendie et de secours d'Ile-de-France,

VU la convention constitutive du groupement de commandes des Services départementaux d'incendie et de secours d'Ile-de-France n° GC-IDF-2016 dite « convention cadre » modifiée par l'avenant n° 1/2018,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de Secours de Seine-et-Marne relatif à l'autorisation de passer une convention spécifique n° GC-IDF-21-02 entre les SDIS de Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val d'Oise pour l'acquisition, la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance d'un outil décisionnel relatif au secours d'urgence aux personnes au titre du groupement de commande n° GC-IDF-2016,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité,

- ✓ D'approuver la convention spécifique n° GC-IDF-21-02 entre les SDIS de Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val d'Oise pour l'acquisition, la mise en œuvre, l'hébergement et la maintenance d'un outil décisionnel relatif au secours d'urgence aux personnes ;
- ✓ D'autoriser Madame la Présidente du Conseil d'administration à signer cette convention.

La Présidente du Conseil d'administration

  
Isoline GARREAU